

DEVIS

RESIDENCE

**RESIDENCE LES ORMES
6-12 AVENUE JEAN MOULIN
93100 MONTREUIL**

**GESTIONNAIRE
POUR LE COMPTE
DU CONSEIL SYNDICAL**

**Monsieur Flament
Cabinet Rondeau
19 rue de la Tour
75116 Paris**

GARDIENNAGE ET ENTRETIEN DE LA RESIDENCE

INTERVENTIONS QUOTIDIENNES

Intervenant 1 :

- Brossage des tapis brosses des halls d'entrée
- Balayage et lavage des sols des halls d'entrée
- Nettoyage des cabines ascenseur des halls (sols, parois, miroirs)

Intervenant 2 :

- Surveillance des parties communes et signalement de toute anomalie au gestionnaire
- Accueil des différents interlocuteurs
- Réception des colis et mise en boîte d'un avis de réception à la loge
- Reporting sur un cahier de conciergerie des interventions entreprises et de tout signalement
- Accompagnement des entreprises intervenant sur la résidence
- Enlèvement des traces de doigts sur les portes vitrées et miroirs des halls
- Dépoussiérage des boîtes aux lettres
- Dépoussiérage des digicodes/interphones, tableaux d'affichage



INTERVENTION 3 FOIS PAR SEMAINE

Intervenant 1 :

- Sortie des conteneurs om et/ou tri sélectif selon jours et horaires de la voirie
- Rentrée des conteneurs après collecte par la voirie



INTERVENTION 1 FOIS PAR SEMAINE

Intervenant 1 :

- Balayage ou aspiration des montées d'escaliers et des paliers des bâtiments principaux
- Lavage des montées d'escaliers et des paliers des bâtiments principaux
- Essuyage des rampes des montées d'escaliers
- Rondes de propreté des autres parties communes (ramassage des papiers, détritrus)



INTERVENTION A LA DEMANDE

- Changement des ampoules usagées (fournies par la copropriété) et dépoussiérage des appliques à changement d'ampoules
- Mesure en cas de gel/neige (sel fournit par la copropriété)
- Tonte de la pelouse et désherbage
- Arrosage des plantes dans l'allée de la résidence



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Présence sur la résidence de nos intervenants comme suit:**

Intervenant 1 :

Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

Le samedi de 8H30 à 11H00

Intervenant 2 :

Mardi- Mercredi et vendredi de 8H00 à 12H00 et de 16H00 à 19H00

Lundi et jeudi de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Le samedi de 8H00 à 12H00



INTERVENTION 1 FOIS PAR SEMAINE PAR SERVICE QUALITE

Remplacements « longs » (durée supérieure à 1 mois) :

- 1^{er} appel qualité 3 jours ouvrables après le début du remplacement,
- puis 1 appel une fois par quinzaine pendant 2 mois,
- puis 1 fois par mois.

TARIFICATION MENSUELLE:

PRIX H.T 6265.00 €
PRIX T.T.C (20 %) 7518.00 €

Fait le 25/02/2021 à Paris

— ANNEXE —

Service Qualité :

Notre Service Qualité (externalisé) effectue des enquêtes auprès des membres du CS afin de mesurer et quantifier le degré de satisfaction des résidents au cours de notre mandat ; la fréquence des appels est fonction de la durée du remplacement.

Le compte-rendu de chaque appel est transmis au gestionnaire du syndic de la régie.

Méthodologie :

- La visite de la Résidence par nos chefs d'équipes et notre employé intervenant avant le démarrage du contrat
- L'affichage de nos prestations dans le(s) hall(s) d'entrée
- Les inspections ponctuelles et régulières par nos chefs d'équipes au cours de notre mandat
- La fourniture du matériel et des produits
- La tenue de travail et les E.P.I de notre employé, identifiable à chacune de ses interventions
- Un BON DE RECEPTION est soumis au gardien à l'issue de son remplacement et est transmis au gestionnaire du syndic de la régie

Pour information :

- Nous ne pouvons être tenus responsables des prestations non comprises sur le cahier des charges
- Nos salariés n'interviennent pas les jours fériés, cependant et sur votre demande, les prestations effectuées un jour férié seront facturées avec une majoration de 50 %

Gestion des exceptionnels :

- Débarras et évacuation des encombrants en déchetterie
- Décapage monobrosse, cristallisation, métallisation des sols des parties communes
- Shampoing moquettes
- Nettoyage haute pression des bacs roulants
- Lessivage de la vitrerie (façades et gaines d'ascenseurs)
- Remise en état après travaux parties communes (dépoussiérage et lessivage des murs...)
- Aspiration des garages, sous-sols...